

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 123 (1997)
Heft: 26

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assemblée des délégués du 14 novembre 1997

539

L'assemblée des délégués (AD) tenue à Lucerne a connu une bonne fréquentation. Elle a été vouée pour l'essentiel à une prise de position sur le rapport du groupe de réflexion sur l'avenir de la SIA. Non seulement elle s'est ralliée à cet objet et a accepté qu'il fasse ensuite l'objet d'un traitement accéléré, mais elle a connu à l'occasion de discussions constructives une unité lui ayant fait défaut depuis longtemps. Tous les points de l'ordre du jour ont été approuvés sans opposition.

La première partie de la matinée a été consacrée à des points de caractère statutaire. Après une information sur la nouvelle réglementation de la comptabilité selon l'*International Accounting Standard*, l'assemblée a accepté le budget 1998 sans opposition, avec une abstention, de même qu'une proposition de la section Waldstätte demandant que soit soumise à la première AD de 1998 la réglementation des compétences pour l'attribution de commandes et les ordres de paiement ainsi que les principes de politique financière. Relevons que les calculs du budget 1998 se fondent sur une cotisation à la société centrale inchangée de 180 francs pour une nouvelle année. Quant aux recettes de la vente des normes, elles devraient connaître en 1998 une diminution d'un million de francs, et celles provenant des cotisations des bureaux d'étude, une baisse de 10 %.

Le nouveau règlement du groupe spécialisé des ingénieurs forestiers (GSF), refusé par l'assemblée de juin 1997 à cause de l'absence d'une version française, a cette fois-ci été accepté à l'unanimité.

Elections au Comité central

Il s'agissait de renouveler les mandats de *Benedikt Huber* et de *Peter Wiedemann*, qui ont été confirmés dans leur fonction sans opposition, avec une abstention. Le

président de la SIA *Kurt Aeßler* a rendu hommage à *Roland Walther*, *Dominique Langer* et *Philipp Viridis*, qui quittent le CC. En raison de l'incertitude liée au rapport du groupe de réflexion sur l'avenir de la SIA, quant à la suite des événements, l'élection de leurs successeurs est renvoyée à la prochaine assemblée, au printemps 1998.

Autres décisions

Poursuivant dans cet esprit unitaire, les délégués ont approuvé à l'unanimité les normes SIA 234 (Travaux de ferblanterie: toitures inclinées – revêtements de façade) et 235 (Travaux de couverture: toitures inclinées – revêtements de façade), ce malgré la présence de légendes en allemand dans la version française, confiance étant faite en ce qui concerne les corrections nécessaires.

Une modification des statuts de la section Saint-Gall/Appenzell, remplaçant la gratuité pour les membres de plus de 65 ans par une cotisation réduite, a également été ratifiée.

Rapport du groupe de réflexion sur l'avenir de la SIA

Avant le repas, le groupe de réflexion a présenté son objectif et son travail. *Andreas Steiger*, membre du CC, a exposé la difficile situation résultant de la globalisation de l'économie, du bouleversement structurel (« passage d'une position confortable dans un marché essentiellement régi par l'offre, à une situation difficile, dominée par des types de demande modifiés »), ainsi que d'un manque de réalisme face au marché des mandats et du travail, dû à la tradition et à la composition de la SIA. La demi-vie des connaissances professionnelles est aujourd'hui de cinq ans, d'où la nécessité incontournable de se former tout au long d'une carrière. De là découlent les objectifs présentés dans « Vision », le rapport du groupe de

réflexion, qui ont conduit à proposer des catégories de membres et une nouvelle structure de la société.

Prises de position des délégués

La discussion de l'après-midi a porté sur différents domaines, sur lesquels les délégués ont pu s'exprimer. Dans l'intérêt d'un reflet aussi complet que possible, cette partie de l'assemblée fait ici l'objet d'un compte rendu sous forme de procès-verbal de séance. Pour une meilleure compréhension, il est recommandé de se référer au rapport du groupe de réflexion, en particulier aux pages 13 et 19.

Mantel (Wi) reproche au rapport de s'en tenir à des lieux communs et de ne rien contenir de concret. La barre a été fixée trop haut et un contenu plus substantiel aurait été utile.

Papadaniel (VD) félicite sans réserve le groupe pour son travail.

Tanner (NE) fait de même.

Mettler (GR) se réjouit de la dynamique enfin trouvée; maintenant, il s'agit de pratiquer un « lobbying » conséquent pour traduire « Vision » dans les faits.

von Känel (GAE) demande qu'un résumé des rapports du groupe de réflexion parus dans *SI+A* et *IAS* soit distribué, pour faciliter la compréhension de « Vision ».

Wälchli (SO) craint qu'à l'avenir, les membres collectifs soient mieux protégés et plus influents que les membres individuels; il met en garde contre la marginalisation de ces derniers.

Reinhard, invité pour le REG, offre le soutien et la collaboration de son institution.

Matter (BE) salue l'ouverture souhaitée sur les HES. Plus nombreux seront les membres SIA, plus grande sera l'influence qu'elle pourra exercer. Les modalités d'acceptation des membres titulaires doivent toutefois être discutées.

Friedli (SH) demande si l'on s'achemine vers une société avec deux

classes de membres. Il trouve inacceptable la condition d'admission en tant que membre titulaire telle qu'elle est formulée dans la version française du concept de formation continue liée à la SIA (FORM).

Zenobi (ZH) se rallie à cette intervention.

Brunner (BA) voit menacée la pluridisciplinarité de la SIA. De plus, il manque à ses yeux la prise en compte du domaine de l'informatique.

Wälchli (SO) trouve incompréhensible de limiter à dix les groupes régionaux; la Suisse n'est pas divisée en seulement dix cantons. Ce projet ferait perdre les identités régionales ainsi que de précieux contacts locaux.

Vuille (GE) soutient cette intervention.

Kern (ZH/GSB) considère la nouvelle structure comme un retour en arrière, clairement axée sur le statut et non sur les tâches.

Figi (GPC) estime que le comité directeur [dans l'organigramme de la société] est mal placé et pense qu'il doit absolument assumer des tâches de gestion.

Matter (BE) critique les plateformes. Il serait mieux que les sections en reprennent les tâches.

Müller (TG) s'oppose à l'intention d'intégrer à la SIA des intérêts patronaux. La SIA doit rester une association d'architectes, d'ingénieurs et de concepteurs.

Matter (BE) voit ce point comme le centre de gravité de « Vision » et pense qu'il demande à être clarifié d'urgence, sous peine de voir un départ des propriétaires de bureau vers des associations patronales.

Pour *Mettler* (GR), il manque, à côté des membres liés à la construction, la mention des autres membres SIA.

Arioli répond, au nom du groupe de réflexion, que la SIA doit se limiter quant à son étendue.

Entrée en matière décidée

Après cette discussion nourrie, l'assemblée devait décider s'il convenait d'entrer en matière sur

le rapport du groupe de réflexion, ce qui a fait l'objet d'un vote unanime et de longs applaudissements.

Vogel (ZH) déclare qu'il convient de profiter de la circonstance propice. Comme signal positif, il faut marquer vers l'extérieur la capacité de la SIA à s'interroger sur son destin et à resserrer les rangs pour décider des améliorations.

L'entrée en matière sur les propositions du groupe de réflexion étant décidée, le Comité central propose de constituer un nouveau groupe qui – profitant de la dynamique actuelle – devrait prendre en main le plus rapidement possible leur concrétisation et présenter un projet déjà lors de la prochaine assemblée des délégués.

La section Waldstätte présente une motion demandant un déroulement plus mesuré. Il s'agit en particulier d'étendre la confiance, restaurée pour les délégués, à l'ensemble des 11 500 membres SIA.

Frei (BA) ne voit pas de raison de rechercher encore une acceptabilité que l'on a déjà obtenue et recommande d'approuver la proposition du Comité central.

Kern (ZH/GSB) met en doute le réalisme du point de vue des partisans. Il convient d'abord de se donner le temps de communiquer les résultats et de préparer ainsi le vote général. Il se rallie à la motion de la section Waldstätte.

Travailler à l'étranger Travailler pour l'étranger

Pour répondre aux nombreuses demandes adressées au comité du Groupe spécialisé pour les travaux à l'étranger (GTE/FAA), celui-ci a décidé lors de sa dernière séance d'informer régulièrement de son travail les membres de la SIA dans les revues *IAS*, respectivement *SI+A*.

En effet, l'effervescence économique mondiale et européenne, la formation de l'Europe suscitent en cette maussade conjoncture de

Papadaniel (VD) se prononce pour la proposition du Comité central et pense que les sections doivent pendant ce temps en délibérer intensivement et informer leurs membres.

John W. Ammann (Wa) s'oppose à une action précipitée et s'en tient à la motion de sa section.

Matter (BE) suggère d'apporter deux précisions à la proposition du Comité central et recommande d'accepter cette dernière ainsi modifiée.

Là-dessus, *Ammann* (Wa) retire la motion de sa section.

Approbation et suite des démarches

La proposition du Comité central assortie des précisions mentionnées est acceptée à l'unanimité et saluée par des applaudissements nourris.

Le 11 décembre, la conférence extraordinaire des présidents constituera le groupe de travail « Nouvelle orientation de la SIA », qui mènera le débat lancé par « Vision » et préparera ensuite à l'intention de la première assemblée des délégués de 1998 des propositions pour l'élaboration de nouveaux statuts.

C'est avec un optimisme enfin retrouvé après une longue période que l'assemblée se conclut peu avant 16 h.

Martin Grether

bureaux qui s'interrogent sur l'exportation de leur savoir sont très nombreux.

Dans un premier temps et soucieux de donner satisfaction à ses confrères de la SIA, le GTE les informe de l'existence du « Vademecum », fascicule D 0121, disponible au secrétariat général de la SIA.

Cet ouvrage réactualisé pour sa deuxième édition a été conçu avec beaucoup de soin par des personnalités qui travaillent régulièrement à l'étranger et, par conséquent, riches en expériences.

Au sommaire de cette édition, on trouvera, après un préambule du président du GTE, M. W. E. Pleines :

1. Introduction
 2. Avant de partir
 3. En mission à l'étranger
 4. Formes et financement
 5. Démarches auprès des organismes de financement
 6. Bibliographie
- Annexes: cadre juridique et économique, banques, institutions, contrats, etc.

RPH SIA 104: compléments

En 1990, la commission des honoraires SIA 104 a entrepris la révision du règlement SIA 104 concernant les prestations et honoraires des ingénieurs forestiers (RPH-SIA 104, éd. 1984). La nouvelle *Recommandation concernant les prestations et honoraires des ingénieurs forestiers* (RPH-SIA 104, éd. 1994) est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1995.

Elle a été bien accueillie par les mandants comme par les mandataires, et elle est notamment très utilisée par les bureaux d'ingénieurs forestiers. Elle ne couvre cependant pas tout l'éventail des tâches de l'ingénieur forestier, traitant essentiellement le domaine des projets techniques.

Partant de ce constat, la commission a décidé de remettre l'ouvrage sur le métier afin de compléter et de préciser la RPH-SIA 104. D'une part, les feuilles de calcul existantes pourront être améliorées là où le besoin s'en fait sentir, d'autre part – tâche importante aux yeux de la commission –, de nouveaux catalogues de prestations détaillés seront établis pour

des domaines d'activité qui ne sont pas encore couverts. Il est prévu de traiter les différents domaines au sein de cinq groupes de travail :

Groupe de travail 1

Ouvrages de protection (compléter) / Données de base en matière de dangers naturels

Groupe de travail 2

Projets de sylviculture (sylviculture A / B / C)

Groupe de travail 3

Défrichements / Reboisements / Protection de la nature / EIE

Groupe de travail 4

Planification forestière

Groupe de travail 5

Utilisation des SIG

Il est clair qu'une telle révision implique un travail important, et ne pourra se concrétiser que si toutes les personnes concernées et intéressées y contribuent substantiellement. Aussi la commission escompte-t-elle une collaboration active de la part des praticiens.

Renseignements et contacts

Beat Philipona, président SIA HOK 104, ing. forestier dipl. EPF/SIA, Müli 1, 1716 Plaffeien

Section neuchâteloise

Candidature

M. *Görge Blendermann*, ingénieur civil diplômé EPFL (Parrains: MM. Jean-Marc Jeanneret et Erdjan Opan)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 7 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, *par avis écrit au comité de la section, dans un délai de 15 jours.*

Passé ce délai, la candidature ci-dessus sera transmise au Comité central de la SIA à Zurich.

Meilleurs vœux

La SIA présente ses félicitations à ses membres qui célèbrent les anniversaires suivants :

Décembre

85 ans

4 décembre :

Raoul Casella, arch., Figino

16 décembre :

Jean-Louis Biermann, ing. civil,

Grimisuat

Déroulement planifié

Déc. 97 -janv. 98: Information / Attentes et intérêts des praticiens (questionnaire aux membres du GSF-SIA) / Rassemblement de documents existants

Dès janv. – fév. 98: Constitution de groupes de travail par domaine d'activité et préparation de catalogues de prestations

Fin 1998: Discussion des propositions (notamment lors du séminaire GSF-SIA du 13 nov. 98 consacré aux « Mandats: contenu et formulation ») / Mise en consultation

1999: Intégration des résultats dans le RPH-SIA 104